



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

Présents : 12

En exercice : 18

Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **JEUDI VINGT ET UN JUILLET**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 JUILLET 2022.**

Présents : 12

Votants : 16

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,
BOITIER Jean-Louis, PERROT Corinne, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia,
GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, ~~BLAIS Céline~~,
~~JEUNESSE André~~, ~~MIOT Marie-Céline~~, ~~GAGNADRE Josselyne~~, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT~~
~~Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : JEUNESSE André, MIOT Marie-Céline, AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir : ETIENNE Jean à WATRIN Béatrice, BLAIS Céline à
BARRAUD Vincent, GAGNADRE Jocelyne à BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas à
PERROT Corinne.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 16 voix MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du
CGCT).

DE 046-2022/07-004 SALLE POLYVALENTE / PRIX DE LOCATION

Daniel MOTARD indique aux élus qu'une commission ad'hoc de réflexion sur les tarifs de
location à appliquer s'est réunie à plusieurs reprises pour établir un état des possibilités de
combinaisons de locations. Il expose au conseil municipal que le bâtiment peut être loué dans sa
totalité ou en dissociant la cuisine, le hall et le bar, et en associant ou non l'utilisation des gradins
et de l'équipement scénographique. Il propose au conseil municipal les tarifs suivants

Voir pièce jointe – annexe 3

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR,

➤ **VALIDE les tarifs proposés pour l'année 2022.**

Le Maire, Vincent BARRAUD.



Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétrasmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 9 août 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

ANNEXE 3 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

LOCATION

Grande Salle + Hall et bar - Sans la cuisine -

(tables et chaises incluses)

	TARIFS - ENSEMBLE DES SALLES HORS CUISINE / SANS GRADIN							TARIF GRADINS	CAPACITES				
	Asso commune	Asso hors commune	Particulier commune	Particulier hors com	Ent. et Ce commune	Ent. et Ce Hors com	Thé dansant		Debout	Assis repas	Assis repas + espace danse	Assis spectacle	Gradins
Jour de la semaine (lundi - vendredi)	100	300	200	300	300	400	400	200	400	300	250	110	150
Samedi ou Dimanche (jour seul)	200	500	300	400	400	500	400	200					
Week - end (samedi et dimanche)	300	700	600	800	800	900		200					
Caution salle : 1 000,00 €													
caution ménage : 170 €													
Observations	40 tables rectangulaires (240 pers) - 10 tables rondes (80 pers) -												

Retroprojecteur - sono

TARIFS						
	Asso commune	Asso hors commune	Particuliers com	Particulier hors com	Ent. et Ce commune	Ent. et Ce Hors com
Jour de la semaine (lundi - vendredi)	65	160	140,0	200	250,0	250,0
Samedi ou Dimanche (jour seul)	70	180	300	450	450	450
Week - end (samedi et dimanche)	130	340	550	750	750	750
Manifestations payantes	150	480			600	600
Caution matériel : 500,00 €						
ménage compris avec la salle						

PETITES SALLES (tarifs comprenant chauffage, tables et chaises)

Hall + Bar / sans cuisine

	TARIFS						CAPACITES	
	Asso commune	Asso hors commune	Particulier commune	Particulier hors com	Ent. et Ce commune	Ent. et Ce Hors com	Debout	
Jour de la semaine (lundi - vendredi)	100	200	150	200	150	200	40	
<i>pas de location des petites salles seules le week-end</i>								
caution salle : 500 €								
caution ménage : 100 €								

OFFICE- ESPACE TRAITEUR

	Asso commune	Tarif unique
Jour de la semaine (lundi - vendredi)	100	200
Samedi ou Dimanche (jour seul)	100	200
Week - end (samedi et dimanche)	150	300
caution salle : 500 €		
caution ménage 50 €		

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 9 août 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	